



Une nouvelle fois, l'association Ranimons la cascade ! a décidé d'interpeller le préfet. Le 31 août dernier, la municipalité de Salles-la-Source avait pris un arrêté pour interdire la circulation, chemin de la Crouzie, au-dessus du passage de la conduite forcée qui permet l'exploitation hydroélectrique de la cascade.

Une fuite d'eau importante avait été constatée, sans pouvoir en déterminer l'origine. Seulement, la société qui exploite la cascade, la Société hydroélectrique de la vallée de Salles-la-Source (SHVSS), a décidé d'entrepren-

Le chemin de la Crouzie a été fermé à la circulation.

dre des travaux, à l'aide d'une mini-pelle, pour réparer la conduite forcée. Pour faire cesser les travaux, la municipalité a dû faire appel aux gendarmes.

L'association Ranimons la cascade ! dénonce « une installation à bout de souffle, dans un contexte juridique complexe ».

Son président, Bernard Gauvain, suggère au préfet « de fermer une bonne fois pour toutes cette installation, au nom de la sécurité des habitants ».